



# ***ALGERIA***

*Déclaration de*  
*Son Excellence Monsieur Abdallah BAALI*  
*Ambassadeur Représentant Permanent*  
*lors la 3eme session du Comité préparatoire*  
*de la Conférence*  
*des Parties au TNP de 2005*

*New York, le 26 avril 2004*

**Monsieur le Président,**

Je voudrais tout d'abord vous présenter les vives félicitations de la délégation algérienne à l'occasion de votre élection à la présidence des travaux de la 3eme session du comité préparatoire du TNP et mes sincères vœux de succès dans la difficile tâche qui est la vôtre.

**Monsieur le Président,**

Quatre années se sont déjà écoulées depuis la 6eme Conférence d'examen des Etats Parties qui a fait renaître l'espoir d'un monde affranchi de la menace que fait peser l'arme nucléaire et de l'avènement d'un système de sécurité collective qui profite à tous. Les 13 mesures agréées par la Conférence de même que l'engagement sans équivoque des Etats nucléaires d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires sont venus opportunément reconnaître la justesse de la revendication du désarmement nucléaire.

A l'espoir a, cependant, succédé le doute et les horizons se sont assombris encore davantage avec l'émergence de nouvelles menaces tel que le risque d'accès des groupes terroristes aux armes de destruction massive.

L'évaluation sereine et objective du chemin parcouru, depuis 2000, montre bien que peu de progrès ont été réalisés et que les initiatives prises jusqu'ici, dans ce domaine, si louables et nécessaires soient-elles, restent insuffisantes parce que souvent elles ne sont pas marquées du sceau de l'irréversibilité.

Le recul enregistré dans ce domaine tout comme le rôle central et stratégique qui continue d'être accordé à l'arme nucléaire dans les politiques de sécurité et les risques de prolifération tant horizontale que verticale constituent donc pour nous un grave sujet de préoccupation et ne nous incitent guère à l'optimisme quant à une élimination prochaine de l'arme nucléaire.

**Monsieur le Président;**

Le Traité de non-prolifération nucléaire, pierre angulaire de la non prolifération et du désarmement nucléaires s'il en est, constitue un facteur majeur pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le TNP a besoin d'être soutenu et consolidé pour lui permettre de réaliser toutes ses potentialités. Ses trois dimensions doivent être respectées et équitablement traitées et appliquées. Le parachèvement de son universalité reste un objectif à atteindre.

La prolifération horizontale doit être prévenue et combattue. Les Etats parties sont tenus de respecter scrupuleusement leurs obligations de ne pas acquérir l'arme nucléaire. De même, les Etats nucléaires se doivent-ils de mettre en oeuvre leur engagement d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires.

L'équilibre entre les obligations et responsabilités entre tous les Etats Parties ne peut que conforter ce Traité et ses objectifs.

Le TNP doit être mis en oeuvre dans son intégralité. Une mise en oeuvre sélective de ses dispositions comporte les risques d'une érosion et d'une fragilisation du régime que ce Traité a pu mettre en place. L'existence des arsenaux et la prolifération verticale des armes nucléaires, maintenues contre son esprit et sa lettre, sont autant de défis que les Etats Parties doivent impérativement relever .

La prorogation indéfinie du TNP en 1995 ne signifie nullement la détention indéfinie de l'armes nucléaire, ni la division pour toujours du monde entre Etats autorisés à disposer de l'arme nucléaire et ceux qui ne le sont pas.

La mise en oeuvre de l'article VI, qui revêt une valeur contraignante, requiert que l'on engage de bonne foi des négociations pour l'élimination totale des armes nucléaires.

C'est le lieu de réaffirmer avec solennité la validité de ce qui reste des 13 mesures adoptées en 2000 et la nécessité de les mettre en oeuvre.

Ceci étant, l'oeuvre du désarmement ne peut aboutir tant que l'on n'aura pas renoncé à cet héritage de la guerre froide qu'est la dissuasion nucléaire qui empêche l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction Complète des essais nucléaires et la concrétisation de l'engagement historique de manière non équivoque par les États nucléaires à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires .

Ce concept suranné constitue une des raisons de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement . A ce propos, ma délégation réaffirme qu'il est de plus en plus urgent que la Conférence de Désarmement à l'arrêt depuis la fin de 1996 puisse être réactivée.

L'Algérie s'étant particulièrement investie dans cet effort lors de sa présidence de cet organe , appelle toutes les parties concernées à faire preuve de flexibilité et de pragmatisme en vue de faire aboutir le projet présenté par le Groupe des cinq Ambassadeurs pour la relance de cet organe multilatéral de négociations des instruments de désarmement qui a prouvé son efficacité et son utilité de par le passé

En attendant l'élimination de toutes les armes nucléaires, seule garantie réelle de sécurité, il est impératif que les garanties de sécurité négatives soient codifiées dans un instrument juridique contraignant. Un temps spécifique doit être accordé à cette importante question et ma délégation fait donc sienne la proposition des PNA d'établir un organe subsidiaire lors de la prochaine conférence pour traiter de ce thème.

**Monsieur le Président,**

Le désarmement nucléaire régional et la création de zones exemptes d'armes nucléaires, constituent une contribution efficace à la concrétisation de l'objectif de non-prolifération et de désarmement nucléaire.

Les Etats dotés de l'arme nucléaire ont, à ce titre, une responsabilité particulière par la ratification des différents protocoles les concernant dans ces instruments d'une part et par la contribution à la multiplication de telles zones dans différentes régions du monde, d'autre part.

La Conférence d'examen de 1995 a, d'ailleurs, réaffirmé l'importance de ces zones et leur rôle dans la réalisation de la non prolifération et du désarmement nucléaires. Elle a également reconnu la contribution de telles zones au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales et régionales.

Nous continuons néanmoins à relever, à ce propos, que le projet de création d'une zone exempte d'armes de destruction massive, et des armes nucléaires en particulier, au Moyen orient n'a pu être concrétisé à ce jour. Lors de la Conférence d'examen de 1995, au cours de laquelle le Traité a été prorogé indéfiniment, les participants ont appelé dans une résolution spécifique qui est restée lettre morte, à la création d'une ZEAN au Moyen orient, et demandé pour ce faire, à Israël d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations aux garanties de l'AIEA.

La Communauté internationale doit adresser un signal fort à Israël pour qu'il se conforme à la légalité internationale et lève le principal l'ultime obstacle au renforcement de la paix et de la stabilité dans cette région particulièrement mouvementée du monde.

Par ailleurs, le souci de la prévention de la prolifération nucléaire ne saurait être un prétexte pour empêcher les pays en développement d'accéder à la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Ma délégation voudrait réitérer ici toute l'importance qu'elle attache aux droits des Etats à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La mise en œuvre des garanties de l'AIEA et la conduite d'initiatives visant à prévenir et à lutter contre la prolifération doit s'effectuer en conformité avec les dispositions du TNP qui est la référence en la matière. Celles-ci doivent, dès lors, être menées dans le strict respect de l'article de cet instrument qui consacre le droit légitime des Etats pour utiliser la technologie et la matière nucléaire pour leur développement socio-économique.

Si nous réaffirmons notre soutien de principe à toutes les mesures visant au renforcement de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, nous tenons à rappeler également que ces mesures ou initiatives ne devraient pas être menées au détriment du droit des Etats à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, droit formellement consacré par l'article IV du TNP.

Le monde actuel laisse peu de place aux armes et nous invite à repenser et réadapter nos politiques pour qu'elles se fondent sur la coopération et l'interdépendance. Le bien collectif et la prospérité économique et sociale doivent être, désormais, perçus comme le socle de la paix et la sécurité. Ma délégation demeure fermement convaincue que le désarmement nucléaire reste le seul moyen pour préserver l'humanité de son anéantissement.

Il est, de ce fait, indispensable que chacun d'entre nous fasse preuve d'un esprit de dialogue et de coopération, afin que nous puissions avancer et que chacun puisse trouver dans les conclusions et les recommandations de ce Comité une réponse à ses attentes et à ses préoccupations légitimes.